

**ASSEMBLEE
DE LA
POLYNESIE FRANCAISE**

SESSION EXTRAORDINAIRE

**DELIBERATION N° 99-233 APF
DU 16 DECEMBRE 1999**

portant délégation de pouvoirs de
l'assemblée de la Polynésie française à sa
commission permanente.

L'ASSEMBLEE DE LA POLYNESIE FRANCAISE,

- VU** la loi organique n° 96-312 du 12 avril 1996 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 96-313 du 12 avril 1996 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française;
- VU** la lettre n° 2703 PR du 2 décembre 1999 fixant la date d'ouverture de la session extraordinaire de l'assemblée de la Polynésie française ;
- VU** l'arrêté n° 49-99 APF/SG du 3 décembre 1999 portant ouverture de la session extraordinaire de l'assemblée de la Polynésie française ;
- VU** la lettre de convocation n° 1485-99 APF/SG du 7 décembre 1999 en séance plénière, du président de l'assemblée de la Polynésie française ;

Dans sa séance du 16 décembre 1999,

ADOPTE :

Article 1er : Entre les sessions, la commission permanente est habilitée à régler par ses délibérations les affaires qui lui sont renvoyées par l'assemblée de la Polynésie française et figurant à l'annexe I.

Article 2 : La commission permanente de l'assemblée de la Polynésie française est également habilitée à régler toutes les affaires qui lui sont adressées, par le gouvernement lorsque celui-ci en a déclaré l'urgence.

Article 3 : La commission permanente de l'assemblée de la Polynésie française peut également émettre un avis sur les questions inscrites par priorité à l'ordre du jour à la demande du haut-commissaire.

Article 4 : Sont exclues de la compétence de la commission permanente, les délibérations relatives au vote du budget annuel du territoire, au compte administratif du territoire, au vote de la motion de censure.

Article 5 : En outre, la commission permanente émet des avis sur les textes pour lesquels la consultation de l'assemblée de la Polynésie française par l'Etat est prévue ainsi que les vœux mentionnés à l'article 70 de la loi organique n° 96-312 du 12 avril 1996 portant statut d'autonomie de la Polynésie française.

Article 6 : En matière de virements de crédits d'un chapitre à l'autre, la commission permanente ne peut y procéder que si ces virements interviennent à l'intérieur d'une même section du budget et s'ils sont maintenus dans la limite du quart de la dotation de chacun des chapitres intéressés.

Article 7 : Le Président du gouvernement est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

La secrétaire,

Le président de séance,

Hilda CHALMONT

Robert TANSEAU

ANNEXE

Liste des affaires renvoyées à la commission permanente

Affaires à traiter par les commissions

- Projet de délibération relative à la modernisation et au développement des transports routiers en Polynésie française (APF 821 du 6 décembre 1999 ou 309 CM du 6 décembre 1999) ;
- Constitution du domaine communal des communes de Hiva-Oa, Nuku-Hiva, Tahuata, UaHuka, Ua-Pou et Hao. (APF 261 du 26 avril 1993 ou 924 BAC du 23 avril 1993) (AT 582 du 5 octobre 1993 ou 2194 BAC du 1er octobre 93) ;
- Lettre de M. le haut-commissaire demandant l'avis de l'assemblée territoriale sur le dossier de la constitution du domaine communal de la commune de Makemo. (APF 25 du 14 janvier 1994 ou 75 BAC du 13 janvier 1994) ;
- Lettre de M. le Président du gouvernement demandant à l'assemblée de la Polynésie française d'émettre un voeu sur l'adaptation des règles de droit civil afin de permettre le mariage des étrangers en Polynésie française lors de séjours touristiques. (APF 748 du 24 décembre 97 ou 3034 PR du 22 décembre 1997) ;
- Convention internationale du travail n° 160 concernant les statistiques du travail. (APF 502 du 21 septembre 1994 ou 1213 DRCL du 20 septembre 1994) (AT 516 du 4 octobre 1994 ou 2321 PR du 3 octobre 1994) ;
- Convention internationale du travail n° 175 concernant le travail à temps partiel. (APF 737 du 29 décembre 1994 ou 1697 DRCL du 29 décembre 1994) ;
- Extension de la convention internationale du travail n° 81 sur l'inspection du travail aux activités du secteur des services non commerciaux. (APF 65 du 6 février 1995 ou 191 DRCL du 3 février 1995) ;
- Transposition en Polynésie française de la directive n° 80-836 EURATOM du 15 juillet 1980 modifiée par la directive n° 84-467 du 3 septembre 1984 fixant les normes de base relatives à la protection sanitaire de la population et des travailleurs contre les dangers résultant des rayonnements ionisants. (APF 644 du 17 novembre 1995 ou 1601 DRCL du 16 novembre 1995) (AT 679 du 6 décembre 1995 ou 483 DRCL du 4 décembre 1995) ;
- Projet de loi portant diverses dispositions relatives à la justice. (APF 9 du 9 janvier 1997 ou 5 DRCL du 8 janvier 1997) (Urgence signalée) (délai un mois) ;
- Projet de loi portant création d'un conseil supérieur de la déontologie de la sécurité. (APF 31 du 19 janvier 1998 ou 51 DRCL du 19 janvier 1998) (urgence signalée) (délai un mois) ;
- Projet de loi organique tendant à limiter le cumul de certains mandats électoraux et fonctions électives et projet de loi tendant à limiter le cumul de certains mandats électoraux et fonctions électives. (APF 87 du 19 février 1998 ou 184 DRCL du 19 février 1998) (urgence signalée) (délai un mois) ;
- Projet de loi autorisant l'approbation de la convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs. (urgence signalée) ; (APF 98 du 24 février 1998 ou 190 DRCL du 20 février 1998) ;
- Projet de loi modifiant le code électoral et relatif à l'élection des sénateurs. (APF 111 du 24 février 1999 ou 211 DRCL du 22 février 1999) ;
- Deux projets de loi : - autorisant la ratification du protocole concernant l'interprétation par la cour de justice des Communautés européennes de la convention relative à la compétence, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière matrimoniales; - autorisant la ratification de la convention établie sur la base de l'article K3 du traité de

- l'Union européenne, concernant la compétence, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière matrimoniale.(urgence signalée) (APF 137 du 8 mars 1999 ou 249 DRCL du 3 mars 1999) ;
- Projet de loi relatif aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations. (urgence signalée) (APF 146 du 2 avril 1998 ou 434 DRCL du 31 mars 1998) ;
 - Projet de loi autorisant l'adhésion de la République française à la convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées approuvée par l'assemblée générale des Nations Unies le 21 novembre 1947 (ensemble dix sept annexes approuvées par les institutions spécialisées). (urgence signalée) (APF 400 du 24 juin 1998 ou 824 DRCL du 23 juin 1998) ;
 - Projet de loi autorisant l'approbation de l'instrument d'amendement à la constitution de l'Organisation internationale du travail. (meilleurs délais) (APF 842 du 7 décembre 1998 ou 1720 DRCL du 4 décembre 1998) (APF 391 du 14 juin 1999 ou 679 DRCL du 9 juin 1999) ;
 - -Projet de loi autorisant la ratification d'une convention établie sur la base de l'article K3 du traité sur l'Union européenne, sur l'emploi de l'informatique dans les domaines des douanes.
 - -Projet de loi autorisant la ratification de l'accord relatif à l'application provisoire entre certains Etats membres de l'Union européenne sur l'emploi de l'informatique dans le domaine des douanes.
 - Projet de loi autorisant la ratification du protocole établi sur la base de l'article K3 du traité sur l'Union européenne, concernant l'interprétation, à titre préjudiciel, par la Cour de justice des Communautés européennes de la convention sur l'emploi de l'informatique dans le domaine des douanes. (APF 295 du 10 mai 1999 ou 524 DRCL du 6 mai 1999) ;
 - Projet de loi portant habilitation du gouvernement à procéder par ordonnances pour la codification de certaines lois. (APF 367 du 27 mai 1999 ou 607 DRCL du 27 mai 1999) (délai un mois) ;
 - Projet de loi autorisant l'approbation de l'avenant n° 2 à l'Entente du 12 février 1979 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Québec en matière de sécurité sociale. (délai un mois) (APF 461 du 2 août 1999 ou 898 DRCL du 30 juillet 1999) ;
 - Projet de loi autorisant la ratification du protocole de KYOTO à la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. (meilleurs délais) (APF 531 du 24 août 1999 ou 972 DRCL du 23 août 1999) (Avis APF 849 du 15 décembre 1999 ou 2759 PR du 13 décembre 1999) ;
 - Projet de loi autorisant la ratification du protocole relatif au champ d'application du blanchiment de revenus dans la convention sur l'emploi de l'informatique dans le domaine des douanes à l'inclusion du numéro d'immatriculation du moyen de transport dans la convention. (APF 563 du 6 septembre 1999 ou 1006 DRCL du 3 septembre 1999) (délai un mois) ;
 - Projet de loi autorisant l'approbation de l'amendement III/1 à la convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination. (APF 711 du 3 novembre 1999 ou 1186 DRCL du 3 novembre 1999) ;
 - Deux propositions de loi : - permettant au juge des tutelles d'autoriser un majeur sous tutelle à être inscrit sur une liste électorale ;
 - relative à l'inéligibilité des majeurs sous tutelle. (APF 745 du 10 novembre 1999 ou 1215 DRCL du 10 novembre 1999) (urgence signalée) (délai un mois) ;

- Projet de livre relatif à l'outre-mer «code de commerce». (APF 61 du 2 février 1999 ou 123 DRCL du 1 février 1999) ;
- Projet de décret fixant pour l'année 1999 la quote-part des ressources du budget du territoire destinée à alimenter le fonds intercommunal de péréquation. (APF 190 du 26 mars 1999 ou 335 DRCL du 24 mars 1999) ;
- Projet d'ordonnance relatif aux chambres de discipline des médecins, des chirurgiens-dentistes, des sages-femmes et des pharmaciens de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française. (APF 848 du 15 décembre 1999 ou 1324 DRCL) (urgence signalée) (délai un mois) ;
- Projet de délibération relatif à l'organisation du travail par tableaux de service. (APF 817 du 6 décembre 1999 ou 306 CM du 3 décembre 1999) ;
- -Projet de délibération portant approbation du compte financier de l'Office des postes et télécommunications pour l'exercice 1997. (APF 747 du 15 novembre 1999 ou 278 CM du 15 novembre 1999) ;
- Projet de délibération portant approbation du compte financier de l'Office des postes et télécommunications pour l'exercice 1998. (APF 748 du 15 novembre 1999 ou 284 CM du 15 novembre 1999) ;
- -Projet de délibération portant approbation du compte financier 1998 de l'Ecole de formation et d'apprentissage maritime. (APF 765 du 18 novembre 1999 ou 287 CM du 17 novembre 1999) ;
- Projet de délibération approuvant le compte financier de l'exercice 1998 de l'Institut médico-éducatif Raimanutea - Tearama. (APF 776 du 23 novembre 1999 ou 295 CM du 23 novembre 1999) ;
- Projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 1998 de la Caisse de soutien des prix du coprah. (APF 783 du 26 novembre 1999 ou 297 CM du 26 novembre 1999) ;
- Projet de délibération portant approbation du compte financier de l'Institut de la communication audiovisuelle pour l'exercice 1998. (APF 833 du 10 décembre 1999 ou 312 CM du 9 décembre 1999) ;
- Projet de délibération instituant un dispositif d'aide en faveur des pensions de famille et des petits hôtels familiaux. (APF 835 du 13 décembre 1999 ou 314 CM du 13 décembre 1999) ;
- Projet de délibération modifiant la délibération n° 91-98 AT du 29 août 1991 définissant les incitations à l'investissement sur le territoire. (APF 836 du 13 décembre 1999 ou 315 CM du 13 décembre 1999) ;
- Projet de délibération relatif à l'Office Polynésien de l'habitat modifiant la délibération n° 79-22 du 1er février 1979. (APF 837 du 13 décembre 1999 ou 316 CM du 13 décembre 1999) ;
- Projets de délibérations approuvant les comptes financiers des établissements publics ;
- Projet de délibération portant approbation du compte financier 1998 du F.E.I. ;
- Projet de délibération modifiant la délibération n° 95-254 AT du 14 décembre 1995 modifiée portant statut particulier du personnel enseignant de la fonction publique du territoire ;
- Projet de délibération fixant le régime applicable aux travaux supplémentaires susceptibles d'être effectués par les agents relevant du statut général de la fonction publique de la Polynésie française ;
- Projet de délibération fixant les statuts types des sociétés d'économie mixte locales associant la Polynésie française ou ses établissements publics ;
- Projet de délibération fixant les règles relatives à l'ouverture et au fonctionnement des casinos ;

- Projet de délibération fixant les règles relatives à l'ouverture et au fonctionnement des casinos à bord des navires de croisière ;
- Projet de délibération portant institution d'un prélèvement au profit du budget de la Polynésie française, sur le produit des activités de casinos ;
- Projet de délibération portant modification de la délibération n° 97-99 du 29 mai 1997 portant création d'un compte spécial «Fonds de péréquation des prix des hydrocarbures» ;
- Projet de délibération portant modification de la délibération 98-189 APF du 19 novembre 1998 réglementant l'information du consommateur en matière de denrées alimentaires au moyen de l'étiquetage ;
- Projet de délibération portant modification de l'arrêté modifié n° 716 AE du 17 février 1977 réglementant l'affichage des prix de la viande chez les bouchers et détaillants ;
- Projet de délibération portant modification de la délibération n° 89-61 AT du 2 juin 1989 relative à la protection du consommateur en matière de démarchage à domicile ;
- Projet de délibération portant modification de la délibération n° 92-26 AT du 27 février 1992 rendant applicable en Polynésie française la norme NFC-1500 ;
- Projet de délibération portant modification de la délibération n° 97-128 APF du 27 juillet 1997 réglementant l'implantation des stations de distribution de carburants ;
- Projet de délibération portant aménagement de la délibération modifiée n° 97-227 APF du 4 décembre 1997 portant approbation des dispositions fiscales du projet de convention de coopération économique et commerciale entre la Polynésie française et la Nouvelle Calédonie ;
- Projet de délibération modifiant la délibération n° 91-1 AT du 16 janvier 1991 relative à l'apprentissage ;
- -Projet de délibération modifiant la délibération n° 91-26 AT du 18 janvier 1991 relative à la formation professionnelle continue ;
- Projet de délibération organisant la mise en oeuvre de l'obligation légale des employeurs de concourir à la formation professionnelle continue des salariés en application de l'article 74 de la loi n° 86-845 du 17 juillet 1986 modifiée ;
- Projet de délibération modifiant la délibération n° 91-2AT du 16 janvier 1991 relative au contrat de travail ;
- Projet de délibération fixant les taux des indemnités de départ à la retraite en application de l'article 7-2 de la loi n° 86-845 du 17 juillet 1986 modifiée ;
- Projet de délibération fixant les taux et les modalités de versement des indemnités de précarité d'emploi en application de l'article 9 de la loi n° 86-845 du 17 juillet 1986 modifiée ;
- Projet de délibération modifiant la délibération n° 91-29 AT du 24 juillet 1991 relative au placement et à l'emploi ;
- Projet de délibération modifiant la délibération n° 91-12 AT du 17 janvier 1991 relative à la protection de la maternité ;
- Projet de délibération relative à la profession de plongeurs professionnels, aux mesures particulières de protection applicables à certains travailleurs intervenant en milieu hyperbare et à l'organisation de leur formation professionnelle ;
- Projet de délibération modifiant la délibération n° 95-159 AT du 5 octobre 1995 modifiée instituant le contrat «création emplois» ;
- Projet de délibération relatif au statut du contrôle médical ;
- Projet de délibération relatif à l'organisation des évacuations sanitaires hors du territoire ;

- Projet de délibération portant modification de l'article 11 de la délibération n° 94-171 AT du 29 décembre 1994 modifiée relative aux dispositions administratives et financières du régime des non-salariés ;
- Projet de délibération relatif à la composition et à l'administration du domaine public de la Polynésie française ;
- Projet de délibération relatif à l'aide familiale au logement ;
- Projet de délibération portant approbation du compte financier 1998 de l'O.T.H.S. ;
- Projet de délibération portant création du brevet polynésien d'animateur «guide de lagon» ;
- Projet de délibération portant attribution d'une prime de plongée aux agents d'astreinte de l'unité de médecine hyperbare du Centre hospitalier territorial ;
- Projet de délibération reconduisant, pendant une durée de 1 an, les dispositions de la délibération n° 98-192 APF du 19 novembre 1998 suspendant pendant une durée de 1 an, l'instruction des demandes d'autorisation de création d'officines ;
- Projet de délibération suspendant, pendant une durée de 2 ans, l'instruction des demandes d'autorisation de création et d'ouverture de laboratoires d'analyses de biologie médicale dans les archipels des I.D.V. et I.S.L.V., prévue à l'article 4 de la délibération 88-154 AT du 20 octobre 1998 modifiée portant réglementation des laboratoires d'analyses de biologie médicale en Polynésie française ;
- Projet de délibération portant approbation du compte financier 1998 du C.PCS.H. ;
- Projet de délibération portant création de l'académie marquisienne ;
- Projet de délibération instituant l'établissement des plans de servitude aéronautique applicables aux aérodromes public, et fixant leurs conditions d'approbation ;
- Projet de délibération réglementant l'autorisation délivrée aux transporteurs maritimes établis en Polynésie française d'exercer une activité de transport nautique publique ;
- Projet de délibération portant modification du code de la route (délibération n° 1050 AT du 21 janvier 1986) ;
- Projet de délibération modifiant la délibération n° 90-104 AT du 25 octobre 1990 portant réglementation des activités d'entrepreneur de taxi, de voitures de remise et de voitures de services particularisés ;
- Projet de délibération relatif aux C.J.A.,
- Projet de délibération portant création d'un registre de la navigation internationale à Uturoa ;
- Projet de délibération portant création d'un établissement public de formation dénommé «Institut polynésien de la perliculture» ;
- Projet de délibération définissant les conditions d'utilisations des crédits ouverts au budget du territoire consécutif aux accords de pêche ;
- Projet de délibération relatif au dispositif d'incitation au maintien de l'emploi, suite à des départs en retraite anticipés pour cause de travaux pénibles (DIME) ;
- Projet de délibération modifiant le code des investissements ;
- Projet de délibération relative à la prévention et au règlement amiable des difficultés des entreprises ;
- Projet de délibération portant modification du code des impôts (création d'un article 119-3) ;
- Projet de délibération portant modification des statuts de l'Institut des recherches médicales Louis-Malardé ;
- Projet de délibération portant création d'une étude de notaire.